



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	28	6	1

Secrétaire de séance : Elisabeth HOVASSE-PRÉLY

ORDRE DU JOUR

N°	Libellé	Rapporteur
288	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal	Le Maire
289	Direction Générale – Demande de subvention – Dotation soutien à l'investissement local (cœur de ville) – Restructuration de l'école Tunnel Château	Le Maire
290	Direction Générale – Dissolution du Pays de Vierzon	Le Maire
291	Direction Générale – Appel à la solidarité nationale pour les dégâts matériels dans l'Aude	Le Maire
292	Direction Générale – Convention d'abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) – Autorisation de signature pour le ou les avenants à venir	Le Maire
293	Finances – Budget principal de la Ville – Décision modificative n°3 et reprise de provisions – Exercice 2018	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
294	Finances – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab – Décision modificative n°3 – Exercice 2018	Le Maire
295	Finances – Budget annexe Foires et Salons – Décision modificative n°2 – Exercice 2018	Le Maire
296	Finances – Autorisation d’engager de liquider et de mandater des dépenses d’investissement avant l’adoption des budgets primitifs 2019 Ville : budget principal, budgets annexes et budgets de la Régie de l’eau potable et de l’assainissement collectif	Le Maire
297	Finances – Versement d’une avance de trésorerie par la Ville à la Régie pour les budgets de l’eau potable et de l’assainissement collectif et modalités de remboursement	Le Maire
298	Finances – Versement d’une avance de trésorerie par la Ville à la Caisse des écoles et modalités de remboursement	Le Maire
299	Finances - Budget Ville – Admission en non valeur – Créances éteintes et reprise de provisions	Le Maire
300	Finances – Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry-approbation du rapport de la Commission locale d’évaluation des transferts de charge (CLETC)	Le Maire
301	Finances – France Loire – Renouvellement de garantie d’emprunts pour réaménagement de dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	Le Maire
302	Finances – France Loire – Garantie d’emprunt à 50 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de logements résidence Hauts du Clos	Le Maire
303	Finances – France Loire – Garantie d’emprunt à 50 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de logements résidence Tunnel Château	Le Maire
304	Finances – France Loire – Garantie d’emprunt à 50 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de logements résidence Grossous	Le Maire
305	Finances – France Loire – Garantie d’emprunt à 50 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de logements résidence Paul Eluard	Le Maire
306	Finances – France Loire – Garantie d’emprunt à 50 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de logements résidence Larchevêque	Le Maire
307	Finances – GIP RECIA – Désignation de représentants de la ville de Vierzon	Le Maire
308	Marchés Publics – Restructuration et extension du groupe scolaire du Tunnel Château – Fixation du montant des indemnités versées aux candidats non retenus	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
309	Foncier – Cession par la commune de Vierzon à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Cher (PEP) du bâtiment occupé par l'ISEP – Place du Tacot	Le Maire
310	Finances – Réaménagement d'emprunts auprès de la Caisse des dépôts et Consignations	Le Maire
311	Affaires Scolaires – Scolarisation hors commune de résidence – Participation de la Ville aux frais de scolarisation sollicitée par la commune de Bourges pour l'année 2017/2018	Marie-Hélène BODIN
312	Foncier – Régularisation foncière - Déclassement d'une portion du domaine public - Angle avenue de Verdun/avenue Colonel Manhès	Franck MICHOUX
313	Foncier – Régularisation foncière - Cession d'un terrain du domaine public angle avenue de Verdun/avenue Colonel Manhès à Monsieur et Madame LAUBRY	Franck MICHOUX
314	Foncier – Cession à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry des parcelles d'assise du Camping de Bellon et maintien du procès verbal de mise à disposition	Franck MICHOUX
315	Foncier – Signature du bail emphytéotique avec Sun'r pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le site « Les grandes Jonchères »	Franck MICHOUX
316	Foncier – Accord sur le principe du financement participatif concernant le bail emphytéotique avec Sun'r pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le site « Les Grandes Jonchères »	Franck MICHOUX
317	Foncier – Cession par la commune des parcelles cadastrées DT 252, 527, 722 et 723 à Monsieur ATASEVER rue du Bas de Grange	Franck MICHOUX
318	Foncier – Cession du lot n°2 Lotissement du Colombier à Madame TAAVIRI	Franck MICHOUX
319	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
320	Associations - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations	Solange MION
321	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Mise à jour du schéma de distribution d'eau potable	Jill GAUCHER
322	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées	Jill GAUCHER
323	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Exercice 2018 – Décision modificative n°2	Jill GAUCHER
324	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Exercice 2018 – Décision modificative n°2	Jill GAUCHER
325	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Budget de l'eau potable – Produits irrécouvrables – Créances éteintes	Jill GAUCHER

N°	Libellé	Rapporteur
326	Régie municipale de l'eau et l'assainissement – Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale	Jill GAUCHER
327	Services au public – Campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de Vierzon – Convention de partenariat avec la fondation 30 millions d'amis	Jill GAUCHER
328	Places et marchés – Attribution d'une subvention au syndicat des commerçants de marchés Cher-Indre en Berry pour la promotion des marchés de Vierzon	Jill GAUCHER
329	Centre Technique Municipal - Vente de bien mobilier supérieur à 4600 euros – Demande d'autorisation	Le Maire
330	Développement durable – Adhésion des Communautés de Communes Touraine Ouest Val de Loire et du Pays d'Ancenis à l'établissement public Loire	Djamila KAOUES
331	Sports – Avance de subventions de fonctionnement 2019 aux associations sportives des SAV Rugby et Vierzon Football Club	Fabien BERNAGOUT
332	Transports – Convention multi partenariale relative à l'exploitation d'information multimodale JV Malin en Région Centre-Val de Loire	Fabrice TRIPEAU
333	Motion pour le climat, le pouvoir d'achat et la justice fiscale	Le Maire

18/288 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur des locations temporaires de terrains à Monsieur HUGUET Julien, à Monsieur PETIT Alain et à Madame BOUHIER Albane, une convention de mise à disposition avec le CCAS d'un local communal, une convention de partenariat culturel 2019 entre la Ville et le Conseil départemental du Cher – Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Cher, une convention de mise à disposition installations de communications électroniques avec la Société Free Mobile, un bail commercial 11 Place Gallerand entre la commune et l'EURL EPIPAPU, une réalisation d'un prêt de 274 000 € auprès de la Caisse régionale de Crédit Mutuel du Centre pour le financement du renouvellement des réseaux 2018 du budget assainissement collectif et divers marchés.

18/289 DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (COEUR DE VILLE) – RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE TUNNEL CHÂTEAU

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'arrêter le montant de l'opération à 1 970 213 € HT soit 2 364 255 € TTC,

- de solliciter la dotation de soutien à l'investissement local (Cœur de ville) à hauteur de 200 000 €,
- de valider le plan de financement ci-après,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/290 DIRECTION GÉNÉRALE – DISSOLUTION DU PAYS DE VIERZON

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la dissolution du Pays de Vierzon.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/291 DIRECTION GÉNÉRALE – APPEL À LA SOLIDARITÉ NATIONALE POUR LES DÉGÂTS MATÉRIELS DANS L'AUDE

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de témoigner notre solidarité auprès des communes audoises durement touchées par le vote d'une subvention au Département de l'Aude dans le cadre de la " solidarité communes audoises 2018 " à hauteur de 1 500 €.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/292 DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTION D'ABATTEMENT DE 30 % SUR LA BASE D'IMPOSITION À LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) - AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE OU LES AVENANTS À VENIR

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer le ou les avenants à venir, sachant que cette convention s'applique sur la durée du contrat de Ville (2015-2020).

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/293 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 ET REPRISE DE PROVISIONS – EXERCICE 2018

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°2 et reprise de provisions du budget principal de la Ville de l'exercice 2018.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/294 FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2018

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°3 du budget annexe du Théâtre Mac-Nab de l'exercice 2018.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/295 FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRES ET SALONS – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2018

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Foire et salons de l'exercice 2018.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/296 FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 VILLE : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS DE LA RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire, en 2019, à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite maximum de 25 % des dépenses ouvertes au budget 2018 précitées (décisions modificatives de décembre non comprises), non incluses dans les opérations votées en AP/CP et hors remboursement en capital de la dette.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/297 FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA RÉGIE POUR LES BUDGETS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder une avance de trésorerie de 800 000,00 € au budget de l'eau et de 800 000,00 € au budget de l'assainissement collectif,
- de verser ces avances de trésorerie au fur et à mesure des besoins de fonctionnement de la régie de l'eau et de l'assainissement,
- de recouvrer le montant de ces avances avant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : *Mme RAIMBAULT.*

18/298 FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA CAISSE DES ÉCOLES ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder à la Caisse des Écoles une avance de trésorerie d'un montant maximal de 120 000,00 € pour l'année 2019,
- de verser cette avance au fur et à mesure des besoins de trésorerie de la Caisse des Écoles,
- de recouvrer le montant de cette avance en fonction des versements effectués par l'A.C.S.E. à la Caisse des Écoles, de la subvention allouée, et ce avant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : *M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.*

6 voix pour par mandat : *M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).*

1 absent : *Mme RAIMBAULT.*

18/299 FINANCES – BUDGET VILLE – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES ET REPRISE DE PROVISIONS

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre les créances éteintes représentant un montant total de 712,63 €,
- de procéder à la reprise des provisions constituées à cet effet à hauteur de 712,63 € à l'article 7817 sous-fonction 01,
- d'imputer les opérations comptables des créances éteintes déclarées à l'article 6542 pour 712,63 € sous-fonction 01.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/300 FINANCES – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLETC)

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT).

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/301 FINANCES – FRANCE LOIRE – RENOUVELLEMENT DE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR RÉAMÉNAGEMENT DE DETTE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/302 FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE D'EMPRUNT À 50 % AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS RÉSIDENCE HAUTS DU CLOS

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/303 FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE D'EMPRUNT À 50 % AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS RÉSIDENCE TUNNEL CHÂTEAU

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/304 FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE D'EMPRUNT À 50 % AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS RÉSIDENCE GROSSOUS

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : *Mme RAIMBAULT.*

18/305 FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE D'EMPRUNT À 50 % AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS RÉSIDENCE PAUL ELUARD

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : *M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.*

6 voix pour par mandat : *M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).*

1 absent : *Mme RAIMBAULT.*

18/306 FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE D'EMPRUNT À 50 % AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS RÉSIDENCE LARCHEVÊQUE

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : *M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.*

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/307 FINANCES – GIP RECIA – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE VIERZON

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de désigner un représentant titulaire, Fabrice TRIPEAU et un représentant suppléant, Frédéric COUTURIER de la Ville de Vierzon pour siéger au GIP RECIA.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/308 MARCHÉS PUBLICS – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU TUNNEL CHÂTEAU – FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX CANDIDATS NON RETENUS

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 13.600 € hors taxes le montant de la prime versée aux candidats non retenus, sous réserve qu'ils aient remis une prestation conforme au règlement de consultation,

- d'imputer la dépense afférente au budget de l'opération.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/309 FONCIER – CESSIION PAR LA COMMUNE DE VIERZON A L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CHER (PEP) DU BÂTIMENT OCCUPÉ PAR L'ISEP – PLACE DU TACOT

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder, à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Cher (PEP), les parcelles cadastrées DV 506 et 681 partie, pour une superficie d'environ 7 339 m², au prix de 2 000 000 € TTC,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/310 FINANCES – RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNTS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le réaménagement des Contrats de Prêts référencés à l'Annexe « Détail de l'offre de réaménagement », pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts, et dont les caractéristiques financières figurent à l'Annexe précitée jointe à la présente délibération,
- d'appliquer les caractéristiques financières modifiées à la ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet de l'Avenant constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues,
- de substituer les dispositions de l'Avenant à celles du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par l'Avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant à signer l'Avenant de Réaménagement qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et l'Emprunteur, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/311 AFFAIRES SCOLAIRES – SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARISATION SOLLICITÉE PAR LA COMMUNE DE BOURGES POUR L'ANNÉE 2017/2018

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- fixer à 664,71 € la participation de la commune de Vierzon aux frais de scolarisation de trois enfants scolarisés sur la commune de Bourges.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/312 FONCIER – RÉGULARISATION FINANCIÈRE – DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC – ANGLE AVENUE DE VERDUN/AVENUE COLONEL MANHÈS

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de prononcer le déclassement d'une partie du domaine public correspondant à l'angle de l'avenue du Colonel Manhès et de l'avenue de Verdun (section BY) pour une superficie d'environ 128 m², en limite de la parcelle BY 427.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/313 FONCIER – RÉGULARISATION FONCIÈRE – CESSION D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC ANGLE AVENUE DE VERDUN/AVENUE COLONEL MANHÉS À MONSIEUR ET MADAME LAUBRY

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder la parcelle issue du domaine public (section BY), pour une superficie de 128 m², à Monsieur et madame Laubry, ou toute personne morale s'y substituant, moyennant le prix net vendeur de 1 €. Le vendeur dispensera les acquéreurs du paiement de cette somme.
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/314 FONCIER – CESSION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY DES PARCELLES D'ASSISE DU CAMPING DE BELLON ET MAINTIEN DU PROCÈS VERBAL DE MISE À DISPOSITION

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry les parcelles d'assise du camping de Bellon, cadastrées CI 133 (8 583 m²), CI 395 (4 217 m²), CI 407 (5 108 m²), CI 397 (1 783 m²), CI 399 (121 m²), CI 400 (402 m²) et CI 462 (issue de CI 428 - droit de passage), pour une superficie totale de 20 214 m², au prix de 159 000 € net vendeur,
- d'autoriser le Maire l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/315 FONCIER – SIGNATURE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC SUN'R POUR L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE " LES GRANDES JONCHÈRES "

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le bail emphytéotique pour une durée de 40 ans, conformément aux dispositions de la promesse de bail signée le 11 février 2011 à l'exception de l'article 8 dont les clauses de montant et de paiement des redevances seront revues tels que décrits ci-dessous:

- le paiement en une seule fois du montant des loyers prévus sur les 20 premières années du bail, pour un montant à hauteur de 88 926 € hors taxes puis,

- pour les années 21 à 40 du bail, une redevance annuelle fonction du chiffre d'affaires de la centrale dont le montant sera le chiffre d'affaire de l'année en cours multiplié par le rapport entre 7 200€ (2000€/ha sur une base de 3.6ha d'emprise) et le chiffre d'affaire de l'année 1 entière (276 000 €), soit 2.61 %, et payable à terme échu.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/316 FONCIER – ACCORD SUR LE PRINCIPE DU FINANCEMENT PARTICIPATIF CONCERNANT LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC SUN'R POUR L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE " LES GRANDES JONCHÈRES "

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à faire entrer la commune dans le capital de la SPV pour un montant d'action de 88 926 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le pacte d'actionnaires et le contrat de souscription en actions ou tout document afférent à cette entrée dans le capital de la SPV.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/317 FONCIER – CESSION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTRÉES DT 525, 527, 722 ET 723 À MONSIEUR ATASEVER RUE DU BAS DE GRANGE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder les parcelles cadastrées DT 525, 527, 722 et 723, pour une superficie totale de 4 122 m², situées rue du Bas de Grange, à Vierzon, à Monsieur ATASEVER, ou toute personne morale s'y substituant, au prix net vendeur de 7 000 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir,
- de recouvrer la recette correspondante.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/318 FONCIER – CESSION DU LOT N°2 LOTISSEMENT DU COLOMBIER À MADAME TAAVIRI

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la cession du lot n° 2 dans le lotissement du Colombier à Madame TAAVIRI Maeva de contenance 612 m² pour 12 240 € HT,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer le compromis de vente à intervenir avec Madame TAAVIRI Maeva et les actes afférents,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir avec Madame TAAVIRI Maeva et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/319 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel territorial.

ADOPTÉ PAR :

28 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent: Mme RAIMBAULT.

18/320 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations

- . 950 € à l'association AFADO 18,
- . 500 € à l'association du Cercle historique du Pays de Vierzon,

. 2 000 € à l'association Foyer Sainte-Marcelle pour lui permettre de couvrir les frais correspondants aux charges locatives et plus particulièrement aux dépenses d'énergie du local que la Ville met à disposition de l'association depuis le 1er décembre 2010, d'une superficie de 200 m², au rez-de-chaussée d'un appartement à la Ville, situé au 10, rue Anatole France, afin qu'elle puisse y tenir ses activités dans de bonnes conditions.

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 3 450 € sur les crédits ouverts au budget 2018.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

7 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent: Mme RAIMBAULT.

18/321 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – MISE À JOUR DU SCHÉMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acter la mise à jour et le suivi du schéma de distribution d'eau potable dans le cadre du système d'information géographique de la Régie des Eaux.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

7 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/322 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la mise à jour et le suivi du schéma directeur d'assainissement des eaux usées dans le cadre du système d'information géographique de la Régie de l'Assainissement collectif des eaux usées.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

7 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/323 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2018 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 du service de l'eau potable pour l'exercice 2018.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

7 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/324 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 du service de l'assainissement pour l'exercice 2018.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

7 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/325 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET DE L'EAU POTABLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les produits irrécouvrables, admissions en non valeur et créances éteintes du service de l'eau potable.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent: *Mme RAIMBAULT.*

18/326 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'allouer une subvention de 35 000,00 €, au CCAS afin d'aider les personnes en difficulté pour payer leurs factures de consommation d'eau potable et/ou de traitement des eaux usées relatives à l'année 2018,
- d'imputer la dépense correspondante au budget annexe eau potable.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI,, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.*

8 voix pour par mandat : *M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).*

1 absent : *Mme RAIMBAULT.*

18/327 SERVICES AU PUBLIC – CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS SUR LA COMMUNE DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la poursuite de la gestion de la population de chats errants par la mise en place de campagnes de stérilisation et d'identification sur le territoire de la commune cofinancées par la ville de Vierzon et la Fondation 30 millions d'Amis, à hauteur de 50 % chacune,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer la convention de partenariat à intervenir avec :
 - la " Fondation 30 millions d'Amis ",

- les " Pattounes du Cœur " pour les missions spécifiques de trappage, de transport et de remise en liberté des chats.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI,, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent: Mme RAIMBAULT.

18/328 PLACES ET MARCHÉS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT DES COMMERÇANTS DE MARCHÉS CHER-INDRE EN BERRY POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE VIERZON

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de verser directement au syndicat des commerçants de marchés Cher – Indre en Berry, à compter de l'année 2019 une subvention représentant 10 % des sommes encaissées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente au titre des droits de place des marchés afin de mettre en valeur les marchés de la ville et de promouvoir le commerce non sédentaire,
- de réaliser ce versement en 2 fois soit en avril et en octobre de chaque année,
- de demander au syndicat des commerçants de marchés Cher – Indre en Berry de fournir un bilan annuel des animations commerciales réalisées sur les marchés de la commune,
- d'imputer la dépense sur le budget ville.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI,, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent: Mme RAIMBAULT.

18/329 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – VENTE DE BIEN MOBILIER SUPÉRIEUR À 4 600 EUROS – DEMANDE D'AUTORISATION

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à céder le dit bien mobilier pour un montant de 6 250 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les documents afférents à ladite cession.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI,, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/330 DÉVELOPPEMENT DURABLE – ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE ET DU PAYS D'ANCENIS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter l'adhésion des Communautés de Communes Touraine Ouest Val de Loire et du Pays d'Ancenis à l'Établissement Public Loire

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI,, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

18/331 SPORTS – AVANCE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES SAV RUGBY ET VIERZON FOOTBALL CLUB

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer :

- à l'association des "S.A.V. Rugby" une avance sur la subvention de fonctionnement 2019, d'un montant de 30 000 €,
- à l'association "Vierzon Football Club" une avance sur la subvention de fonctionnement 2019, d'un montant de 42 000 €,

- d'approuver les avenants n° 3, avec les associations des "S.A.V. Rugby » et "Vierzon Football Club" ayant déjà perçu, en 2018, une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 €,

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer lesdits avenants,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2018.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI,, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne

pouvoir à Mme GAUCHER), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : *Mme RAIMBAULT.*

18/332 TRANSPORTS – CONVENTION MULTI PARTENARIALE RELATIVE À L'EXPLOITATION D'INFORMATION MULTIMODALE JV MALIN EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapporteur : Fabrice TRIPEAU

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention multi partenariale relative à l'exploitation d'information multimodale JV Malin en Région Centre-Val de Loire ci-annexée,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *M. SANSU, Mme BODIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI,, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.*

8 voix pour par mandat : *M. MICHOUX (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).*

1 absent : *Mme RAIMBAULT.*

18/333 MOTION POUR LE CLIMAT, LE POUVOIR D'ACHAT ET LA JUSTICE FISCALE

Le Maire

La mobilisation des « gilets jaunes » intervient en même temps que la COP 24 des Nations Unies à Katowice (Pologne) destinée à définir les modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paris acté en 2015 à la COP21.

Si ces deux événements ont d'abord pu paraître opposés voire contradictoires, ils sont en fait tout les deux le fruit des mêmes causes, en particulier de l'impact des activités économiques, tant sur les hommes que sur la nature.

Sous toutes les latitudes, le réchauffement climatique frappe d'abord les plus fragiles. Des phénomènes climatiques de plus en plus importants produisent des catastrophes naturelles de plus

en plus nombreuses et dévastatrices alors que dans les pays développés, ceux qui cumulent faibles revenus, mobilité automobile contrainte, logements mal isolés sont lourdement pénalisés. Il n'est donc pas réaliste d'opposer la préservation de la planète aux conditions de vie des familles modestes, l'écologie au social.

Le réchauffement climatique a des effets planétaires considérables tels la fonte des glaces aux pôles et jusque dans les Alpes. Les îles tropicales sont menacées par des cyclones d'une exceptionnelle ampleur ou par la montée des eaux. Les problèmes de ressources en eau potable s'accroissent partout dans le monde. Le désert avance en Afrique empêchant les populations locales de cultiver la terre et les poussant à la migration. Des espèces animales disparaissent. Les forêts comme celle de Sologne sont de plus en plus difficiles à gérer, alors que les moyens de l'ONF diminuent. Plusieurs dizaines de maisons ont été endommagées cette année à Vierzon par une sécheresse de plus de 4 mois après un hiver long et pluvieux. La pollution pose de plus en plus de problèmes de santé à la population notamment celle des villes.

L'économie mondialisée repose beaucoup trop sur l'utilisation des énergies fossiles à base de pétrole et de charbon et sur un développement inconsidéré des transports routiers, maritimes et aériens de marchandises favorisés par des carburants bien moins taxés et plus polluants que ceux appliqués à des particuliers au pouvoir d'achat réduit.

Le Conseil municipal de Vierzon demande donc au Président de la République et au Gouvernement de respecter la feuille de route définie par l'Accord de Paris sur le climat et de vraiment s'engager dans la transition écologique, sans pour autant faire porter sur les revenus du travail l'essentiel des efforts fiscaux pour atteindre les objectifs fixés à la COP 21.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la motion susmentionnée.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. SANDRIER, M. CRINI,, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. DRIF, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

7 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à M. MORILLON), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. PIFFAULT).

1 absent : Mme RAIMBAULT.

Fait à VIERZON, le 14 décembre 2018

Le Maire,



Nicolas SANSU

